



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 4 septembre 2018 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Diminuer la marge de recul avant du garage attenant projeté à 3,01 m au lieu de 6 m. Augmenter la superficie maximale autorisée du garage attenant projeté à 85% de la superficie totale de la maison unifamiliale au lieu de 75%. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné :** 61, 5<sup>e</sup> rue  
Lot 3 348 211 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 16 août 2018.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier